

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2020 à 20h

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une première séance de l'année.

Etaient présents: M. SOULARD Yannick, Mme SELLIER Marie-Christine, M. FLANDROIS Joël, Mme GENTY Béatrice, Mme BRET Stéphanie, M. CHARRIER Julien, Mme CHEVALLEREAU Maryse, M. DURAND Bruno, M. MERCIER Gérard, Mme OGER Maud, M. RAINTEAU Philippe, M. ROULLEAU Philippe, Mme ROUSSEAU Frédérique, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés avec pouvoir : Néant

Etaient excusés: Mme GRANJON Françoise (arrivée à 20h45), M. GILBERT Thierry (arrivé à 21h20)

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame OGER Maud ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Approbation du compte-rendu du 10 décembre 2019 à l'unanimité :

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Acceptation d'un sous-traitant pour le lot n°3 du restaurant scolaire de l'entreprise Guicheteau.
- Avenant N°1 du contrat de SICAA pour le zonage EU-EP.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces 2 points.

N° 01-2020 : Décision prise par Monsieur le Maire suite aux délégations données par le conseil municipal

Le Maire présente les décisions qu'il a prises suite aux délégations données par le Conseil municipal :

- DIA Immeuble cadastré ZE 365 sis 14 rue Bellevue : non préemption
- DIA Immeuble cadastré AB 158, 159 et 160 sis Le bourg et rue de la Cognasse : non préemption
- DIA Immeuble cadastré AB 138, 687, 695 sis Place Napoléon Bonaparte et le Bourg : non préemption
- Maintenance SYDEV 2020 pour l'éclairage : 5 134.80 € et la signalisation lumineuse : 383.80 €.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces décisions du Maire.

N° 02-2020: Vote des subventions 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2020.

| UNC/AFN | 150 € |
|--|-----------------------------|
| A.D.M.R | 2 970 € |
| Amicale Laïque | 850 € |
| Amicale des Résidents de l'EHPAD Les Erables | 300 € (exceptionnel voyage) |

| Ass Assistantes Maternelles | 150€ |
|-------------------------------|-------------------------------|
| BMP FC | 1 140 € |
| CAUE | 40 € |
| CCAS St Prouant | 1 500 € |
| Club des Aînés | 150 € |
| Comité des Loisirs | 500 € cyclo + 3 000€ Artifice |
| Diane Gauloise | 150 € |
| Ecole de Musique | 1 275 € |
| Basket St Prouant Monsireigne | 1 185 € |
| Feux de l'été | 1 500 € |
| Foyer des Jeunes | 510€ |
| MDAV | 300 € |
| Saint-Prouant Accueil | 150 € |
| Tennis Club Prouantais | 150 € |
| GDON | 50€ |

N° 03-2020 : Attribution du montant pour les fournitures scolaires et pédagogiques pour l'école I.Potet

Monsieur le Maire propose de définir le montant de la participation attribuée pour les fournitures scolaires et les fournitures pédagogiques pour l'école publique Isaac Potet pour 2020

Nombre d'élèves inscrits au 1er janvier 2020 : 90

Nombre de classes: 4

Fournitures scolaires : 30€ x 90 élèves = 2 700€

Fournitures pédagogiques (livres, abonnement, matériel pédagogique) : 350€ x 4 classes = 1 400€

Total à ouvrir au BP 2020 : 4 100€

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à la proposition de Monsieur le Maire.

N° 04-2020 : Indemnités de gardiennage 2020 pour l'Eglise et le Temple

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une indemnité peut être allouée pour le gardiennage de l'Eglise et du Temple.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser 350 € à la paroisse Saint Etienne de Grammont et 350 € à l'association de gestion du Temple pour 2020.

N° 05-2020 : Sollicitation d'une aide de l'Etat au titre de l'année 2020 pour les travaux d'agrandissement de la mairie.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'agrandissement de la mairie. Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel

| Travaux | Montants HT |
|---|-------------|
| Gros Œuvre et option PSE1 | 46 700 € |
| Charpente menuiseries | 26 000 € |
| Couverture membrane | 7 000 € |
| Cloisonnement - Faux plafonds - Isolation | 10 000 € |
| Sols – Peintures | 10 000 € |
| Electricité | 4 900 € |
| Plomberie-Chauffage-Ventilation | 10 750 € |
| Désamiantage | 10 000 € |
| TOTAL HT | 125 350 € |

| Financements | Montants |
|---------------------|-----------|
| Aides de l'Etat 30% | 37 605 € |
| Autofinancement | 87 745 € |
| TOTAL | 125 350 € |

Monsieur le Maire propose de présenter ce projet dont le montant s'élève à 125 350 € HT.

Montant de la subvention de l'Etat sollicité : 37 605 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement présenté.
- Sollicite la subvention au titre de l'Etat 2020 pour les travaux d'agrandissement de la mairie.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

N° 06-2020 : Attribution du marché de balayage mécanique des rues

Madame GRANJON Françoise entre en séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de balayage mécanique des rues a pris fin le 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire, précise qu'une consultation auprès de 4 entreprises a été effectuée pour le marché 2020, du 19 décembre 2019 au 13 janvier 2020.

Monsieur le Maire indique qu'une seule entreprise a répondu à la consultation.

Atlantic balayage:

- Montant annuel 2 557.50€
- **12** passages dans l'année

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Octroi le marché de balayage mécanique des rues à la société Atlantic balayage.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce marché.

N° 07-2020 : Acceptation d'un sous-traitant pour le lot 3 du marché d'extension du restaurant scolaire et la création des locaux associatifs

Monsieur le Maire rappelle que le lot 3 « Gros Œuvre », du marché d'extension du restaurant scolaire et la création des locaux associatifs, a été attribué par la délibération N° 70-2019 à l'entreprise GUICHETEAU SAS.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise GUICHETEAU SAS, a fait part du souhait de sous-traiter une partie du lot N°3 par l'entreprise MATELOC de Cholet pour la partie « Sciage et Carottage » d'un montant de 17 119,50 € HT.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise Mataloc sera payée en direct.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accorde la sous-traitance d'une partie du lot 3 à l'entreprise MATELOC de Cholet pour la partie « Sciage et Carottage » d'un montant de 17 119,50 € HT.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette sous-traitance.

N° 08-2020 : Avenant N°1 au contrat de l'entreprise SICAA Etudes pour la révision du zonage EU-EP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SICAA Etudes, propose un avenant N°1 au Marché Public relatif à la révision du zonage EU-EP qui lui est attribué.

Monsieur le Maire présente les modalités de l'avenant :

- Prolongation d'exécution du marché en tranche ferme est prolongé jusqu'au 28 février 2020.
- Les ajustements, après enquête publique, doivent être portés au dossier final dans un délai maximum de 15 jours après communication au bureau d'études des conclusions du commissaire enquêteur.
- Une moins-value de 96.08 € HT est constatée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accorde la prolongation du marché en tranche en ferme au 28 février 2020.
- Approuve la moins-value de 96.08 € HT.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cet avenant.

Questions diverses:

Monsieur GILBERT Thierry entre en séance.

- Projet immobilier 5 et 5 bis rue G. Clemenceau: Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré le porteur de projet, celui-ci envisage d'aménager 5 logements. Le conseil municipal émet un avis défavorable à ce projet en l'état et souhaiterait l'intégration d'activités commerciales ou de professions libérales.
- Foire des 4 clochers les 26 et 27 septembre 2020 : Visionnage d'un film promotionnel de la foire itinérante
- o Bâtiments : Bruno Durand donne le compte-rendu des travaux de l'école I.Potet et du Restaurant Scolaire.
- Voirie : Joël Flandrois fait état des dernières réalisations de voirie.
- Locatifs de la Pousse-Vieille : Thierry Gilbert informe que les portails de garage vont être remplacés dans les prochains jours.

La séance est levée à 22h10

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le Mardi 18 février 2020 à 20h00.

Vu par la secrétaire de séance, Maud OGER.

Le Maire, Yannick SOULARD